

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

CONVOCATION DU 17 OCTOBRE 2023

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023
 - 2° - Travaux communaux
 - 3° - Aménagement du parvis et du carrefour de la mairie : avenant aux marchés de travaux
 - 4° - Pôle enfance rue du Tramway : demandes de subvention
 - 5° - Location de la chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 : délimitation du lot de chasse et choix du mode de location
 - 6° - Location de la chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 : agrément du candidat et approbation de la convention de gré à gré
 - 7° - Prise en charge financière par un constructeur du déplacement d'un candélabre rue des Cigognes
 - 8° - Décision modificative n°1 du budget primitif 2023
 - 9° - Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg
 - 10° - Divers et communications
-

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean HUMANN

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Bernadette COSTE – André DEPPEN - Sabine HEMMERLING - André MATHIS - Florence ZIMMERLIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Audrey ANDRESS - Marie-Annick BURNET – Jean-Paul FEUERMANN – Pierre FRIEDRICHS -
Véronique LATTEUX - Jean-Bertrand POUS – Simone ROLLING – Rachel SALZARD HEID – Christian
SCHUSTER - Nicole STROH

Etaient absents excusés :

Monsieur Laurent JOUGUELET avec pouvoir à Monsieur André DEPPEN
Monsieur Christophe WEBER avec pouvoir à Monsieur le Maire
Monsieur Alain GRADT

Egalement présent :

Monsieur Sébastien LAENG, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

1°- Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2023 est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ** par les conseillers municipaux présents lors de cette réunion.

2°- Travaux communaux

2.1 Pôle seniors cour Saint-Denis

M. Le Maire informe l'assemblée que le rendu APS vient d'être effectué, avec une réunion de présentation de l'APS qui aura lieu ce jeudi 26 octobre, après une réunion intermédiaire APS le 28 septembre. A première vue le budget de l'opération augmenterait de l'ordre de 10% par rapport au budget concours.

2.2 Extinction nocturne de l'éclairage public

M. Le Maire indique que tous les réglages pour arriver à l'extinction nocturne décidée par les élus n'ont pas encore pu être effectués ; il reste notamment tout le secteur desservant les bâtiments publics de la zone de loisirs. Par ailleurs, des problèmes techniques et des pannes ont été constatés au niveau des chemins piétonniers, avec des modules électroniques défectueux entraînant un fonctionnement aléatoire de l'éclairage public.

2.3 Aménagement de l'entrée de ville rue de Geispolsheim

M. Le Maire fait part de la fermeture complète de la rue de Geispolsheim pendant les congés scolaires de la Toussaint, afin de pouvoir mener à bien ces travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole. Pour ce qui relève de la compétence de la commune, la traversée qui permettait la mise en place d'une illumination de Noël a été supprimée et sera remplacée au moment des fêtes par l'installation d'un sapin sur l'îlot.

2.4 Mise aux normes des arrêts de bus rue des Cerisiers

M. Le Maire informe du démarrage à la mi-novembre de chantier réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole.

2.5 Travaux d'assainissement rue du Cercle

M. Le Maire évoque ce chantier à venir qui s'annonce compliqué dans cette ruelle très étroite. L'Eurométropole annonce un démarrage mi-janvier pour une durée de travaux de deux mois.

M. Le Maire propose de profiter de ce chantier pour remplacer les candélabres de la rue par de la technologie LED déjà déployée dans les autres quartiers d'Entzheim.

3°- Aménagement du parvis et du carrefour de la mairie : avenant aux marchés de travaux

M. Le Maire fait le point sur l'avancement du chantier. L'efficacité de la rivière sèche a pu être vérifiée avec les fortes pluies des derniers jours : son fonctionnement est une satisfaction. Les revêtements en pierre naturelle sont désormais terminés, l'éclairage est fonctionnel, le kiosque installé et la signalisation en place. Il manque encore le ponton, les potelets, le mobilier urbain, les plantations. Le démarrage des travaux de maçonnerie pour l'ouverture du préau est imminent.

M. Le Maire expose que la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie ce mardi 24 octobre pour l'attribution du marché de travaux du lot n°3 – gros œuvre, relatif à l'aménagement du parvis et du carrefour de la mairie, à l'entreprise PEZZIMENTI d'Entzheim pour un montant de 22 442,50 € HT. Il s'agit des travaux de maçonnerie qui permettront l'ouverture du Préau de la cour de la Mairie.

M. Le Maire ajoute qu'il a sollicité pour les travaux d'ouverture du préau une subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale auprès des conseillers de la Collectivité Européenne d'Alsace.

M. Le Maire explique que la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée qui s'est réunie ce mardi 24 octobre a également examiné une proposition d'avenant au marché de travaux du lot n°2 - voirie, aménagement qualitatif, réseaux divers, mobiliers et espaces verts.

Dans ce cadre, la signature d'avenant au marché de travaux s'avère en effet nécessaire afin de permettre la réalisation de prestations non prévues initialement ou modifiées.

Le lot suivant est concerné par la réalisation de travaux supplémentaires :

- Lot n°2 - voirie, aménagement qualitatif, réseaux divers, mobiliers et espaces verts

Le marché a été attribué par la Commission d'Attribution des Marchés à Procédure Adaptée en date du 6 décembre 2022 au groupement d'entreprises Pontiggia (Hoerd) / Thierry Muller Paysages (Geispolsheim) pour un montant de 1 133 643,15 € HT incluant en plus de l'offre de base les variantes n°2 (pose des pierres naturelles sur grave ciment) et n°5 (clous podotactiles à frapper).

L'avenant n°1 au lot n°2 « voirie, aménagement qualitatif, réseaux divers, mobiliers et espaces verts » doit permettre la prise en compte des travaux modificatifs suivants :

- Création d'un réseau NTIC (part Eurométropole), pour un montant de 15 093,00 € HT ;
- Pose de galets éclatés rue de la Salle des Fêtes (part Eurométropole), pour un montant de 1 198,80 € HT ;
- Raccordement TPC mairie/préau (part commune), pour un montant de 1 640,00 € HT ;
- Remplacement modèle borne fontaine (part commune), pour un montant de 2 835,00 € HT ;
- Chambre de tirage supplémentaire rue Jacques Humann pour l'éclairage public (part commune), pour un montant de 550,00 € HT ;
- Ponton bois en structure mixte bois acier, y compris fondation (part commune), pour un montant de 21 127,57 € HT ;
- Ajustement du débouché de la rivière sèche (part commune), pour une moins-value de 3 100,00 € HT ;
- Suppression de 5 dauphins en fonte (part commune), pour une moins-value de 1 350,00 € HT

Soit un montant total de 37 994,37 € HT pour l'avenant n°1 au lot n°2 « voirie, aménagement qualitatif, réseaux divers, mobiliers et espaces verts » correspondant à 3,35 % du marché de base avec variantes, portant le montant du marché à 1 171 637,52 € HT.

VU la réglementation des marchés publics,

VU la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée du 6 décembre 2022 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement du parvis et du carrefour de la mairie,

VU les marchés de travaux relatifs à l'aménagement du parvis et du carrefour de la mairie passés avec les entreprises concernées,

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution des marchés à procédure adaptée du 24 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la passation de l'avenant suivant dans le cadre des marchés de travaux pour l'aménagement du parvis et du carrefour de la mairie :

- avenant n°1 au lot n°2 « voirie, aménagement qualitatif, réseaux divers, mobiliers et espaces verts » attribué au groupement d'entreprises Pontiggia (Hoerd) / Thierry Muller Paysages (Geispolsheim), pour un coût de 37 994,37 € HT portant le montant du marché à 1 171 637,52 € HT.

Soit un montant total de travaux supplémentaires de 37 994,37 € HT (45 593,24 € TTC).

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

AUTORISE M. Le Maire à solliciter pour l'aménagement du parvis et du carrefour de la mairie les subventions les plus élevées auprès des différents organismes financeurs, et notamment auprès de l'Etat pour présenter à nouveau le dossier au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 et auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour les travaux d'ouverture du Préau.

PRECISE que les crédits nécessaires aux travaux sont inscrits au budget primitif 2023.

4°- Pôle enfance rue du Tramway : demandes de subvention

M. Le Maire évoque les dernières réunions de travail organisées concernant le projet de pôle enfance rue du Tramway :

- Réunion de rendu APS le mardi 19 septembre ;
- Réunion sur voiries et espaces extérieurs le jeudi 5 octobre ;
- Remise le mardi 17 octobre de l'APS remanié avec les estimatifs de certains lots optimisés et les aménagements extérieurs retravaillés. L'aménagement de la rue de la Blieth avec la gestion intégrée des eaux pluviales entre dans le budget alloué par l'Eurométropole ;
- Présentation de l'étude photovoltaïque le jeudi 19 octobre ;
- Réunion de travail du Conseil Municipal avec les architectes ce mardi 24 octobre avant la séance officielle.

M. Le Maire présente ensuite la dernière version des plans du projet qui viennent d'être rendus dans le cadre de l'avant-projet sommaire remanié.

L'estimation prévisionnelle au stade APS des travaux s'élève à 4 869 090 € HT. M. Le Maire rappelle que le montant des travaux prévu à l'issue du concours s'élevait à 4 247 000 € HT soit un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle de 14,65 %.

Les éléments d'explication suivants ont été donnés par la maîtrise d'œuvre pour cette augmentation. Cet écart s'explique très partiellement par une nouvelle augmentation des coûts de matériaux, en particulier en second oeuvre, non encore répercutée dans les indices BT.

Par ailleurs si l'on regarde lot par lot :

- Le lot gros-oeuvre est chargé d'une augmentation importante des fondations, estimées par ratio au concours, et définies en avant-métré en APS.
- Le lot Charpente bois bien que plus faible, est comparable au concours, car une partie des isolants a été transférée au lot plâtrerie.
- Le lot Etanchéité augmente de 55 000 €, du fait de l'augmentation de la surface de terrasse et de sa végétalisation.
- Le lot Couverture est plus important, car une hypothèse prise au concours de réaliser la toiture directement par les panneaux photovoltaïques pose un problème de conformité sur une école, entraînant une plus-value de 45 000 €.
- Le lot Plâtrerie augmente de 60 000 € environ, par intégration des isolants initialement prévus en charpente. Mais le lot augmente par ailleurs de manière importante, sans pour autant une augmentation des prestations liées.
- Les Menuiseries intérieures bois, augmentent de 60 000 € principalement du fait d'un travail détaillé de mobilier fixe dans les différents locaux, suite aux échanges avec les équipes. Là encore, le chiffrage APS est une photographie qui va permettre de travailler pour simplifier ce mobilier tout en apportant les différentes réponses aux attentes.
- Le lot Chauffage Ventilation arrive à peu près à s'équilibrer malgré une augmentation de 32 000 € du coût du forage géothermique et de l'hydraulique de la chaufferie. Des variantes ont été chiffrées pour l'extension du réseau à l'ensemble du pôle enfance.
- Le lot Electricité intègre le surcoût de 12000 € lié au dédoublement des installations SSI du fait de la création de 2 ERP (Ecole et MAM).
- Pour les lots Voiries et Espaces verts, en forte hausse de 39%, le projet a été chiffré sur la base du découpage acté à l'issue du recalage d'esquisse. Suite aux échanges depuis le rendu APS, il intègre désormais en version de base l'infiltration totale des rues de la Blieth et du Tramway.

M. Le Maire précise qu'il propose de valider la phase APS, car il souhaite que le projet avance conformément au calendrier prévu, qui permet d'envisager un démarrage du chantier durant les prochaines grandes vacances.

De même, à ce stade, M. Le Maire indique également que le Conseil Municipal doit approuver l'avant-projet sommaire et l'autoriser à lancer officiellement les demandes de subvention.

Par la suite, le Conseil Municipal sera à nouveau invité à se prononcer concernant l'approbation de la phase avant-projet détaillé (APD), pour permettre le dépôt du permis de construire et le lancement de l'appel d'offres travaux.

Après les explications apportées par M. Le Maire, M. DEPPEN intervient pour signaler à l'assemblée que le projet de pôle enfance avait déjà été présenté en séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023 pour valider le choix du maître d'œuvre retenu par le jury du concours qui s'était réuni le 13 octobre 2022, puis le 2 mars 2023.

Il rappelle aussi que les collègues avaient adopté dans cette même séance - à l'unanimité - le renchérissement de 21% du coût de la tranche ferme des travaux initialement estimé à 3 490 400 € par le programmiste. En appliquant cette augmentation, le montant estimatif des travaux avait donc été réévalué à 4 247 000 € sachant que le coût final de l'opération avait été arrêté à 7 M.€

Il s'étonne dès lors que l'avant-projet sommaire actualisé par le cabinet d'architectes connaît dès maintenant une hausse conséquente de 14,65% à peine 8 mois après le dépôt du dossier de concours sans que le maître d'ouvrage ait porté de modifications majeures au projet approuvé le 6 avril dernier.

Il relève, au final, que le cumul des hausses atteint ainsi un taux de plus de 35% en l'espace d'un an ce qui porte à 4 869 090 € HT le coût prévisionnel des travaux en phase APS. Une fois de plus, il enregistre avec une certaine désillusion les motifs économiques de ces revalorisations à répétition qui sont, à chaque fois, justifiées par l'inflation des prix de la construction.

En conclusion, M. DEPPEN espère que la prochaine phase de l'avant-projet détaillé puisse faire apparaître des pistes d'économie et que les offres des entreprises réceptionnées lors de la passation des marchés de travaux soient aussi compétitives que possible.

Mme LATTEUX demande quelles seraient les incidences financières en cas d'abandon du projet ou en retenant des choix architecturaux moins ambitieux pour les salles de classe ?

M. Le Maire répond qu'à ce stade seuls les frais d'études ont été contractualisés. S'agissant de l'architecture du bâtiment, celle-ci est partie prenante du choix et de la conception du projet, il ne peut pas y avoir de changement majeur.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

VU l'Avant-Projet Sommaire remis par le groupement de maîtrise d'œuvre,

VU la réunion de travail avec le Conseil Municipal relative au rendu APS qui s'est déroulée le 24 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE (moins la voix de Mme ANDRESS qui n'a pas pris part au vote)

APPROUVE l'avant-projet sommaire relatif au pôle seniors rue du Tramway, tel qu'il vient d'être présenté, pour un montant estimatif de travaux de 4 869 090 € HT ;

AUTORISE M. Le Maire à solliciter pour le projet de pôle enfance rue du Tramway les subventions les plus élevées de l'Europe, de l'Etat, de la Région Grand-Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, du dispositif Climaxion, de l'ADEME, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, ou auprès de tout autre organisme ;

AUTORISE M. Le Maire à déposer les demandes d'autorisations administrative et d'urbanisme relatives au projet de pôle enfance rue du Tramway ;

PRECISE que les crédits nécessaires au démarrage des travaux seront inscrits au budget primitif 2024.

**5°- Location de la chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 :
délimitation du lot de chasse et choix du mode de location**

M. Le Maire expose qu'en application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

La commission consultative communale de chasse d'Entzheim, consultée par courrier électronique, a émis un avis favorable sur la composition et la délimitation du lot de chasse communal, ainsi que pour le mode de location.

M. Le Maire présente à l'assemblée la délimitation du lot de chasse proposée. Par rapport au bail qui arrive à expiration, la seule modification porte sur le quadrant IV de la zone Aéroparc, qui a été urbanisé, et qui accueille la plateforme logistique LIDL. La nouvelle superficie totale du lot de chasse d'Entzheim serait ainsi de 356,93 hectares dont 10,21 hectares de bois/forêt.

A ce stade, il appartient au conseil municipal, après avis simple de la commission communale, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption de clauses particulières, etc....

S'agissant du mode de location, le choix du conseil municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant. Le locataire actuel, la Société de Chasse de Blaesheim, est en place depuis le 2 février 2020. Par courrier du 5 octobre 2023, la Société de Chasse de Blaesheim a souhaité faire valoir son droit de priorité. La proposition de modification du lot de chasse décrite ci-dessus ne dépasse pas les 15%. De ce fait il est ainsi proposé de signer une convention de gré à gré avec le locataire actuel et après négociation. Les membres de la commission consultative communale ont émis un avis favorable à cette proposition d'une convention de gré à gré comme choix du mode de location.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

VU l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse d'Entzheim consultée par courrier électronique en date du 9 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer à 356,93 hectares la contenance des terrains à soumettre à la location, et de procéder à la location en un seul lot, s'agissant de la constitution et le périmètre du lot de chasse ;

DECIDE de mettre en location le lot de chasse communal par le moyen d'une convention de gré à gré, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité ;

PRECISE qu'en l'absence de clauses particulières, les règles qui s'appliquent sont celles du Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin, approuvé par arrêté préfectoral du 12 juin 2023.

6°- Location de la chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 : agrément du candidat et approbation de la convention de gré à gré

M. Le Maire explique que les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

La Société de Chasse de Blaesheim, qui a fait valoir son droit de priorité par courrier du 5 octobre 2023, a déposé un dossier de candidature. Les pièces de ce dossier ont été transmises par courrier électronique à la commission consultative communale de chasse pour examen. La commission a émis un avis favorable à l'agrément de ce candidat et à la signature d'une convention de gré à gré.

Le dossier étant complet et le candidat n'étant pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature peut donc être agréée.

M. Le Maire propose de fixer le montant du loyer de la chasse à 1200 euros par an pour le lot unique ; le tarif actuel étant de 1300 euros par an.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2023, portant délimitation du lot de chasse et choix du mode de location,

VU l'avis favorable de la commission consultative communale de chasse d'Entzheim consultée par courrier électronique en date du 9 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE, pour le lot de chasse communal faisant l'objet d'un droit de priorité, et après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature du locataire sortant pour ce lot, d'agréer la candidature de la Société de Chasse de Blaesheim ;

APPROUVE la convention de gré à gré à établir avec la Société de Chasse de Blaesheim, pour un montant annuel de loyer de 1 200 euros ;

AUTORISE M. Le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

7°- Prise en charge financière par un constructeur du déplacement d'un candélabre rue des Cigognes

M. Le Maire fait part de la demande émanant d'un constructeur, dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire modificatif, de déplacement d'un candélabre d'éclairage public qui relève de la compétence de la commune.

En effet, en raison des modifications qui ont été apportées à un projet d'immeuble de bureaux situé au n°14 rue des Cigognes, le positionnement d'un candélabre est devenu problématique pour permettre la création de la seconde entrée VL sur la rue des Cigognes. De ce fait, la société Diagonale Construction a sollicité la commune pour procéder au déplacement de ce candélabre et a donné son accord de principe à la prise en charge financière de ces travaux.

Le coût du déplacement de ce candélabre, incluant le déplacement du massif, la reprise du réseau éclairage public, le relevé et la mise à jour du plan récolement, s'élève à 2 427,60 € TTC.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le déplacement d'un candélabre d'éclairage public pour 2 427,60 € TTC pour la création d'une seconde entrée VL au n°14 de la rue des Cigognes et **SOLLICITE** la prise en charge financière de ces travaux par la société Diagonale Construction qui en a effectué la demande.

8°- Décision modificative n°1 du budget primitif 2023

M. Le Maire indique que cette décision modificative est nécessaire pour deux sujets distincts.

M. Le Maire indique que les crédits votés au budget primitif 2023 au chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés, qui s'élèvent à 1 118 000 euros pour l'exercice 2023, sont insuffisants pour permettre le versement des salaires du mois de décembre. Un complément de 30 000 euros doit être inscrit à ce chapitre.

M. Le Maire explique que ce dépassement budgétaire a des causes multiples dont :

- les absences de longue durée de deux agents du service technique, par ailleurs remboursées dans le cadre du contrat d'assurance statutaire de la commune (en recettes), qui ont fait l'objet de remplacements ou bien encore d'heures supplémentaires accomplies par le service technique ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice décidée par l'Etat au 1^{er} juillet 2023 et de régime indemnitaire accordé aux agents ;
- l'augmentation des heures effectuées par les professeurs de l'école municipale de musique en lien avec la forte hausse du nombre d'élèves, leurs contrats désormais lissés sur 12 mois et le changement de leur grille indiciaire ; cette augmentation est compensée par le montant des écolages encaissés (en recettes) qui est beaucoup plus élevé que celui inscrit au budget 2023.

M. Le Maire fait part de la nécessité de voter également des crédits complémentaires de 70 000 euros au budget annexe résidence seniors, afin de pouvoir payer les frais d'études engagés jusqu'à la fin de l'année, l'avancement des études ayant été sous-estimée au moment du vote du budget. Ces 70 000 euros étant financés par des crédits votés au compte 2313 pour les études de maîtrise d'œuvre du pôle

enfance qui ne seront pas consommés en 2023.

OUI l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

DECIDE l'inscription des modifications suivantes au budget primitif 2023 de la commune (en euros) :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Article	Montant voté au BP 2023	Décision Modificative	Nouveau montant à l'article concerne
012	64131	220 000,00	+ 30 000,00	250 000,00

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre	Article	Montant voté au BP 2023	Décision Modificative	Nouveau montant à l'article concerne
013	6419	5 000,00	+ 20 000,00	25 000,00
70	7062	30 000,00	+ 10 000,00	40 000,00

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre	Article	Montant voté au BP 2023	Décision Modificative	Nouveau montant à l'article concerne
204	20415332	104 189,79	+ 70 000,00	174 189,79
23	2313	430 000,00	- 70 000,00	360 000,00

DECIDE l'inscription des modifications suivantes au budget annexe 2023 résidence seniors (en euros) :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre	Article	Montant voté au BP 2023	Décision Modificative	Nouveau montant à l'article concerne
23	2313	77 960,67	+ 70 000,00	147 960,67

Section d'investissement – Recettes

Chapitre	Article	Montant voté au BP 2023	Décision Modificative	Nouveau montant à l'article concerne
13	13141	105 189,79	+ 70 000,00	175 189,79

AUTORISE M. Le Maire à effectuer les écritures y afférentes.

9°- Communication sur les principales décisions prises par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

M. Le Maire évoque les séances du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Résumé du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 6 octobre 2023 : 95 points à l'ordre du jour.

Un conseil de l'Eurométropole dense et diversifié pour la rentrée.

En premier lieu, le conseil de l'Eurométropole a pris acte du rapport d'activités du Conseil de développement. Celui-ci a principalement travaillé au cours de l'année sur la révision du schéma directeur des énergies, en animant des ateliers et des conférences citoyennes sur les thèmes de l'efficacité et de la sobriété énergétiques. Les propositions formulées ont enrichi le débat public et le document final.

Concernant les délibérations plus techniques, le conseil a acté le lancement de 7 études de faisabilité pour le développement des pôles multimodaux autour des gares de Bischheim, de Graffenstaden, de Lingolsheim, de Mundolsheim, du Roethig, de Vendenheim et de La Wantzenau. Financées à parts égales entre la Région et l'Eurométropole, ces études s'inscrivent dans le programme de modernisation des gares et de la mise en œuvre du REME.

M. Le Maire mentionne également la matinée de visites, très intéressantes, avec un programme à la carte, organisée le samedi 14 octobre par l'Eurométropole pour l'ensemble des élus du territoire. A cette occasion, la Présidente Mme IMBS a présenté le bilan à mi-mandat de l'Eurométropole de Strasbourg.

10°- Divers et communications

- Fermeture du Bureau de Poste

M. Le Maire informe l'assemblée que le groupe La Poste lui a annoncé par e-mail la fermeture définitive du bureau de Poste à compter du 13 janvier, qui sera remplacé par un partenariat postal avec le magasin Carrefour Contact à partir du 16 janvier.

M. Le Maire voit aussi dans l'accord donné par le magasin une conséquence de l'ouverture dominicale qui n'a pas pu être maintenue, en raison des recours déposés.

A la question de M. DEPPEN qui demande si la commune a obtenu une réponse de la Collectivité Européenne d'Alsace, compétente en la matière, pour revenir sur le sujet de l'ouverture dominicale, M. Le Maire répond par la négative.

- Qualité de l'eau potable

M. Le Maire fait part du courrier du 10 octobre 2023 reçu de la part de la présidente de l'Eurométropole, concernant les résultats des analyses d'eau potable. Ces résultats ont mis en évidence sur des points de surveillance du réseau d'eau la présence de 2 métabolites du chloridazone, un herbicide utilisé jusqu'en 2020 en agriculture et aujourd'hui interdit, à des concentrations supérieures à la limite de qualité réglementaire, mais inférieures aux valeurs sanitaires, et ne présentant pour l'ARS pas de risques pour la santé des consommateurs. Un arrêté préfectoral du 7 août 2023 autorise par dérogation l'Eurométropole à poursuivre la production et la distribution de l'eau sans aucune restriction d'usage, le

temps de déployer des actions curatives pour que les teneurs en métabolites soient de nouveau inférieures aux seuils réglementaires.

- Remise des prix du concours communal de fleurissement

M. Le Maire rappelle la soirée de remise de prix qui s'est déroulée le vendredi 20 octobre à 19h30 à l'Escale.

- Assemblée générale du District Alsace de Foot

M. Le Maire informe l'assemblée de l'organisation de l'assemblée générale du District Alsace de Foot qui aura lieu à l'Escale le samedi 28 octobre à 9h.

- Bours'Aéro du Rhin

M. Le Maire indique qu'une bourse aéronautique organisée par les Ailes Historiques du Rhin se déroulera le dimanche 5 novembre de 10h à 18h, à la salle des fêtes l'Escale. Une exposition sera présentée à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'aéroport fêté cette année.

- Salon de l'emploi

M. Le Maire évoque le salon de l'emploi qui sera organisé à l'Escale par l'association d'entreprises Aéroparc le jeudi 16 novembre de 9h à 16h. La mairie tiendra un stand avec les postes à pourvoir dans les prochains temps.

- Soirée parentalité

M. Le Maire fait part de la soirée parentalité avec un spectacle théâtral de Caroline TERRAL qui sera organisée par le Relais Petite Enfance le vendredi 17 novembre : cette soirée bénéficie d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin d'un montant de 2933 euros pour les actions de parentalité 2023 de la commune d'Entzheim.

- Cérémonie de l'Armistice

M. Le Maire indique que la traditionnelle cérémonie de l'armistice aura lieu le samedi 11 novembre à 10h30. Les invitations ont été envoyées.

- Fête des personnes âgées

Mme COSTE mentionne la prochaine fête des personnes âgées qui aura lieu le dimanche 10 décembre. Le CCAS d'Entzheim s'est réuni le 23 octobre pour les modalités d'organisation.

- Entzheim Infos

M. Le Maire indique que la prochaine réunion de la commission de l'information, qui aura pour objet la préparation du bulletin municipal de fin d'année, est programmée le mardi 7 novembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire clôt la séance à 20h45.